

Suite à la commission de suivi de la CSMR, voici les dernières actualités concernant la Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités. Ce point d'étape précède un dossier spécifique sur le financement de la CSMR à diffuser largement que FO Énergie et Mines vous adressera en tout début de semaine prochaine.

Qu'est-ce que le fond social MUTIEG ?

Le fonds social MUTIEG est alloué annuellement et son montant est bloqué. L'attribution des aides se fait par ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du montant annuel. Le non consommé retombe dans le fonds de stabilité de l'année N+1. L'attribution des aides est faite par une commission spécifique Mutieg. La base de financement de 0,30 % des cotisations hors taxe sert à alimenter le fonds social qui dispose de 202 K€ en 2012.

Le bilan 2012 démontre qu'il n'y a que 20 % d'attribué aux adhérents, seulement 42 demandes reçues dont 6 refusées.

Pour FO Énergie et Mines, cela confirme la méconnaissance de cette aide par les adhérents CSMR alors qu'il y a possibilité de financer d'autres demandes potentielles. La CGT ne veut pas trop en faire de pub pour ne pas avoir un volume de demandes supérieur au fonds annuel.

Pour bénéficier de fonds, n'hésitez pas à faire votre demande d'aide supplémentaire à la MUTIEG.

La grille de prestations bientôt réactualisée

Un toilettage de la grille va être proposé afin de préciser les modalités de prises en charge de certains remboursements, en particulier :

- Frais d'accompagnant lors d'hospitalisation dont la définition est imprécise. Il sera proposé de ne prendre en charge qu'un seul accompagnant avec hébergement et prise des repas sur les lieux d'hospitalisation afin d'éviter de rembourser des frais d'hôtel et de repas pris en externe. Pour FO Énergie et Mines, tous les professionnels de santé en cas d'hospitalisation ne disposent pas de maison des parents etc. Ce qui revient à une inégalité de traitement.
- Chambre particulière qui est prise en charge pour 30 jours d'hospitalisation et renouvelable 1 fois sur prescription médicale. Face à l'impossibilité d'avoir la clarté sur le délai réel de séjour (pas de date de sortie fournie par les professionnels de santé) il sera proposé un forfait jours annuel par tranche de 30 jours pouvant aller jusqu'à 90 jours par type d'hospitalisation.
- Cures thermales prises en charge pour 21 jours sans qu'aucune vérification ne soit possible sur la durée réelle de la cure (pas de date de sortie communiquée par les professionnels). Il sera proposé de prendre en charge pour la durée de la cure telle que prescrite.
- Actes dentaires hors remboursements Sécu dont les codifications par les professionnels sont judicieusement exposées ne permettant aucune vérification. Il sera proposé une liste exhaustive des actes pris en charge.
- Pour tout ce qui relève de l'hospitalisation préciser les actes remboursés : Médecins, chirurgiens, psychiatrie, etc... Les longs séjours, les maisons médicalisées et cures médicalisées ne sont pas prises en charges. La prise en charge de l'hospitalisation en psychiatrie a un fort impact sur le forfait journalier et la chambre individuelle (2600 personnes avec en moyenne 30j d'hospitalisation).

Le nouveau guide 2013 intégrera ces précisions.

Pour FO Énergie et Mines, il y a nécessité d'avoir une concordance avec la CSMA (Couverture Supplémentaire Maladie des Actifs). En effet, La grille des prestations étant la même chez les actifs et chez les pensionnés, ce toilettage de la grille de prestation des pensionnés nécessite de revoir la grille des actifs dans un souci d'égalité de traitement.

Adhésion avec délai de carence

Actuellement 765 nouveaux adhérents subissent un délai de carence de 6 mois pour la prise en charge de leurs remboursements. FO Énergie et Mines avait demandé que ce délai de carence soit de 3 mois.

Il s'avère que pour de très faibles cas (6 à ce jour remontés à la commission Fonds social) la méconnaissance de la CSMR est facteur d'inégalité. Retraités de 80 ans qui au travers d'une mise en curatelle demande une adhésion CSMR sans délai de carence, etc.

FO Énergie et Mines a demandé que pour des cas précis tels que celui-là, la commission puisse les analyser et prendre la responsabilité de lever le délai de carence et de prendre en charge les remboursements à la date d'adhésion. Refus des autres délégations.

Projections financières 2012 (voir dossier à paraître)

Les recettes encaissées devraient être de 76,4 M€ pour des dépenses comprises entre 51 et 53 M€. Ceci dégagera entre 2,9 et 4,9 M€ d'excédents pour 2012. Ces excédents annuels sont reportés sur l'année N+1 dans le fonds de stabilité.

Projections financières 2013 (voir dossier à paraître)

En conservant la même base de cotisation d'appel (41 € pour les Isolés et 76,2 € pour Famille), en prenant en compte une hausse des adhérents de 2 % et une hausse des dépenses de santé de 3 %, les recettes encaissées devraient être de 77,9 M€ pour des dépenses comprises entre 53,6 et 55,7 M€. Ceci dégagerait entre 1,6 et 3,7 M€ d'excédents pour 2013.

Projections financières 2013 (voir dossier à paraître)

Sur la même base de calcul, il sera proposé de baisser la cotisation d'appel de 3 % ce qui mettrait le résultat annuel 2013 entre -0,3 M€ et + 1,8M€. FO Énergie et Mines a précisé que si cette proposition était retenue et si le résultat devait apparaître à terme comme négatif cela n'induit pas de modification des cotisations des adhérents. Ce déficit devra être pris sur le fonds de stabilité. Les autres délégations ont abondé en ce sens.

Le CA de la CCAS aura à décider du montant des cotisations d'appel retenu, la part payée par les adhérents et du niveau d'intervention du 1 %.

Chose pertinente, il pourrait y avoir une baisse de la cotisation d'appel de 3 %, mais une hausse de la cotisation des adhérents et une baisse de l'intervention du 1 %...